

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20140528_DL_03

OBJET :
Election des membres du
Bureau

Date de convocation :
21 mai 2014

Date de séance:
28 mai 2014

Date d'affichage :
16 juin 2014

Membres en exercice : 43

Membres présents : 39

Membres votants : 43

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quatorze, le 28 mai à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Claude LECLABART, Président.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Marie BLONDELLE, Jean-Yves BOURGOIS, Rémi BOUTROY, Stéphane BRUNEL, Ernest CANDELA, Gérard CARON, Philippe CHEVAL, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, Yves DERRIEN, Anne-Marie DORION, Daniel DUBOIS, François DURIEUX, Stéphane HAUSSOULIER, Olivier JARDE, Jean-Marie LEBLANC, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Jacques LELEU, Patrice LETALLE, Jean-Christophe LORIC, Christian MANABLE, Emmanuel MAQUET, Jean-Dominique PAYEN, Paul PILOT, Christian PRUD'HOMME, Gérard RICHEZ, Florence RODINGER, François ROUILLARD, Jean-Pierre TETU, Bruno THIBAUT, Bénédicte THIEBAUT, Annie VERRIER, Michel WATELAIN, Isabelle de WAZIERS.

Secrétaire de séance : Julien LEFEBVRE

Suite au renouvellement du Comité syndical et à l'élection du Président et des vice-présidents, il convient de modifier la composition du BUREAU de Somme Numérique.

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de procéder à une élection au vote à main levée.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu les candidats qui se sont proposés pour faire partie du BUREAU,
- Vu le résultat du vote au scrutin à main levée

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le BUREAU de Somme Numérique est composé des élus suivants :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
1 –Jean-Yves BOURGOIS 2 –Ernest CANDELA 3 –Annie VERRIER	1 –Jean-Pierre TETU 2 –Bernard DAVERGNE 3 –Christian MANABLE	1 –Jean-Claude LECLABART 2 –Stéphane HAUSSOULIEF 3 – Patrice LETALLE

Le quorum est constitué par la présence de 4 membres et du Président.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.